



## Réunion du conseil communautaire du 17 mai 2022

### ----- PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 10 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le mardi 17 mai 2022 à partir de 18h00 à SAUMOS (Salle des fêtes).

***Préalablement : Le Président accueille une nouvelle conseillère communautaire Madame Mariannick LAFITEAU, représentant la commune d'AVENSAN en remplacement de Madame Martine MOREAU démissionnaire. Elle est immédiatement installée.***

#### **Appel des conseillers.**

#### **Etaient présents :**

AVENSAN	Patrick BAUDIN Christophe JACOBS Patricia ARNAUD Mariannick LAFITEAU
BRACH	Gilles NAVELLIER
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Nathalie LACOUR BROUSSARD Jacques GOUIN Jean-Pierre ARMAGNAC
LISTRAC-MEDOC	Sandra LEGRAND André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Philippe PAQUIS Martial ZANINETTI
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD Sylvie JALARIN

SALAUNES	Jérôme PARDES Hélène PEJOUX
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE-GAULAIN Jean-Jacques MAURIN

**Excusés ayant donné procuration :**

Stéphane LECLAIR a donné procuration à Jean-Pierre ARMAGNAC

Didier PHOENIX a donné procuration à Gilles NAVELLIER

Aurélie TEIXEIRA a donné procuration à Sandra LEGRAND

Pascal MOREL a donné procuration à André LEMOUNEAU

Anne sophie ORLIANGES a donné procuration à Sophie BRANA

**Absents**

Jean-Jacques VINCENT

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de 30 élus.

**Secrétaire de séance : Didier CHAUTARD**

**Avant de passer à l'ordre du jour :**

- **Présentation des nouveaux agents communautaires :**
- *Madame Fabienne ECHEGARAY, responsable des marchés publics ;*
- *Madame Sophie DALLA SANTA, agent comptable ;*
- *Madame Lyne BARTOLUCCI, instructrice ADS ;*
- *Madame Paula CHERBONNEL, animatrice France Services ;*
- *Monsieur Laurent SOLER, conseiller numérique France Services.*

Le président ajoute que de nouveaux agents intégreront prochainement la CdC :

- 1<sup>er</sup> juin Hugo FIACHI manager commerce
- 22 juin Juliette LAPOUJADE assistante de direction et du protocole
- 1<sup>er</sup> juillet Aurélie RABBE coordonnatrice Enfance Petite Enfance
- Postes à pourvoir : technicien habitat (poste relancé) et remplacement poste animation réseau de lecture publique
- Au 1<sup>er</sup> août départ Elisabeth Lambert pour Pessac poste de directrice adjointe à la culture.

## **A l'ordre du jour :**

- **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 avril 2022 ;
- Modification de la composition de la commission « Famille – Jeunesse – Actions culturelles » ;
- Modification de la composition de la commission « Développement économique – Tourisme – Equipements sportifs ».

- **Finances et marchés publics**

- Marché alloti de traitement des déchets résiduels, ferrailles, déchets verts, cartons, bois, gravats, déchets dangereux, huile alimentaire - Autorisation au Président de signer les marchés de services passés à la suite d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2, R2161-2, R2161-3 et R2161-4 du Code de la commande publique.
- Fonds de concours – exercice 2022 : demande de la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC.

- **Enfance**

- Autorisation au Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes et ses communes membres dans le cadre des activités Enfance – Jeunesse.

- **Informations**

- **Questions diverses**

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le



ID : 033-243301389-20220616-DEL580622-DE

**Délibération n° 52-05-22**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**

**14 AVRIL 2022**

***Présentation de la délibération par le Président Monsieur Christian LAGARDE***

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2022, adressé par courriel dématérialisé et sécurisé le 10 mai 2022 à chaque conseiller communautaire est adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 53-05-22**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « FAMILLE - SOLIDARITE  
ACTION CULTURELLE »**

***Présentation de la délibération par le Président Monsieur Christian LAGARDE***

***Le Conseil communautaire,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** sa délibération n° 74-07-20 du 30 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

**Vu** sa délibération n° 31-04-21 du 8 avril 2021 portant modification des commissions thématiques intercommunales ;

**Considérant** la démission de Madame Martine MOREAU de son mandat de conseillère communautaire en date du 8 avril 2022 acceptée par Madame la Préfète le 21 avril 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Madame Martine MOREAU au poste qu'elle occupait en qualité de membre suppléant de la commission « Famille – Jeunesse – Actions culturelles », devenue « Famille-Solidarité – Action culturelle »

**Considérant** la proposition de la commune d'AVENSAN de désigner Mariannick LAFITEAU, membre suppléant, en lieu et place de Madame Martine MOREAU ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- **CONSTATE** la démission de Madame Martine MOREAU, membre suppléant de la commission « Famille – Solidarité – Action culturelle » ;
- **DESIGNE** Mariannick LAFITEAU en qualité de membre suppléant de la commission « Famille – Solidarité – Action culturelle » ;
- **MET A JOUR et ACTE** la composition de la commission comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301389-20220616-DEL580622-DE

<b>COMMISSION FAMILLE - JEUNESSE - ACTIONS CULTURELLES</b>			
<b>Civilité</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	
Madame	ARNAUD	Patricia	Titulaire
Madame	LAFITEAU	Mariannick	Suppléante
Monsieur	PHOENIX	Didier	Titulaire
Monsieur	NAVELLIER	Gilles	Suppléant
Madame	LACOUR-BROUSSARD	Nathalie	Titulaire
Monsieur	LECLAIR	Stéphane	Suppléant
Monsieur	PAQUIS	Philippe	Titulaire
Madame	ORLIANGES	Anne-Sophie	Suppléante
Madame	NOUETTE-GAULAIN	Karine	Titulaire
Monsieur	MAURIN	Jean-Jacques	Suppléant
Monsieur	LEMOUNEAU	André	Titulaire
Madame	TEIXEIRA	Aurélié	Suppléante
Madame	BATAILLEY	Windy	Titulaire
Monsieur	BODIN	Pascal	Suppléant
Madame	PEJOUX	Hélène	Titulaire
Monsieur	PARDES	Jérôme	Suppléant
Monsieur	CHAUTARD	Didier	Titulaire
Monsieur	TOUSSAINT	Laurent	Suppléant
Monsieur	RICHARD	Fabrice	Titulaire
Monsieur	MONTILLAUD	Lionel	Suppléant

**VICE-PRESIDENCE : Karine NOUETTE-GAULAIN**

**Délibération n° 54-05-22**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – TOURISME – EQUIPEMENTS SPORTIFS »**

***Présentation de la délibération par le Président Monsieur Christian LAGARDE***

***Le Conseil communautaire,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** sa délibération n° 74-07-20 du 30 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

**Vu** sa délibération n° 31-04-21 du 8 avril 2021 portant modification des commissions thématiques intercommunales ;

**Considérant** la démission de Madame Martine MOREAU de son mandat de conseillère communautaire en date du 8 avril 2022 acceptée par Madame la Préfète le 21 avril 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Madame Martine MOREAU au poste qu'elle occupait en qualité de membre suppléant de la commission « Développement économique – Tourisme – Equipements sportifs » ;

**Considérant** la proposition de la commune d'AVENSAN de désigner Madame Patricia ARNAUD, membre suppléant, en lieu et place de Madame Martine MOREAU ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- **CONSTATE** la démission de Madame Martine MOREAU, membre suppléant de la commission « Développement économique – Tourisme – Equipements sportifs » ;
- **DESIGNE** Madame Patricia ARNAUD en qualité de membre suppléant de la commission « Développement économique – Tourisme – Equipements sportifs » ;
- **MET A JOUR et ACTE** la composition de la commission comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

**SLO**

EMENTS SPORTIFS

ID : 033-243301389-20220616-DEL580622-DE

<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>			
<b>Civilité</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	
Monsieur	BAUDIN	Patrick	Titulaire
Madame	ARNAUD	Patricia	Suppléante
Monsieur	PHOENIX	Didier	Titulaire
Monsieur	GOUIN	Jacques	Titulaire
Monsieur	ARRIGONI	Eric	Suppléant
Madame	ORLIANGES	Anne-Sophie	Titulaire
Madame	BRANA	Sophie	Suppléante
Monsieur	MAURIN	Jean-Jacques	Titulaire
Madame	NOUETTE-GAULAIN	Karine	Suppléante
Madame	TEIXEIRA	Aurélie	Titulaire
Monsieur	LEMOUNEAU	André	Suppléant
Madame	BATAILLEY	Windy	Titulaire
Monsieur	BODIN	Pascal	Suppléant
Madame	PEJOUX	Hélène	Titulaire
Monsieur	PARDES	Jérôme	Suppléant
Monsieur	CHAUTARD	Didier	Titulaire
Monsieur	TOUSSAINT	Laurent	Suppléant
Monsieur	MONTILLAUD	Lionel	Titulaire
Monsieur	RICHARD	Fabrice	Suppléant

**VICE-PRESIDENCE : Didier PHOENIX + Sophie BRANA**

**Délibération n° 55-05-22****MARCHE ALLOTI DE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS, DECHETS VERTS, CARTONS, BOIS, GRAVATS, DECHETS DANGEREUX, HUILE ALIMENTAIRE - AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES DE SERVICES PASSES A LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2124-2 ET R.2124-2, R.2161-2, R.2161-3 ET R.2161-4 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE*****Présentation de la délibération par le Président Monsieur Christian LAGARDE,***

Monsieur le Président rappelle qu'un marché alloti de traitement des déchets résiduels, ferrailles, déchets verts, cartons, bois, gravats, déchets dangereux, huile alimentaire, a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2, R.2161-3 et R.2164-4 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été émis le 31 janvier 2022 pour une remise des offres fixée au 25 mars 2022.

Le marché, d'une durée de 4 ans renouvelable 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est alloti comme suit :

Lot 1 : traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants résiduels

Lot 2 : valorisation des ferrailles

Lot 3 : valorisation du carton collecté en déchèterie

Lot 4 : valorisation des déchets verts

Lot 5 : enlèvement et la valorisation des huiles alimentaires

Lot 6 : valorisation du bois

Lot 7 : traitement des gravats

Lot 8 : enlèvement et le traitement des déchets dangereux, batterie, huile minérale

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 28 avril 2022 à 14H30 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

***Le Conseil Communautaire,***

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de Communes Médullienne,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Médullienne modifiés ;

**Vu** sa délibération n°14-01-22 du 18 janvier 2022 portant sur la réorganisation du service public de gestion des déchets et la décision de recourir à la procédure d'appel d'offres alloti pour le traitement et la valorisation des déchets collectés,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence émis le 31 janvier 2022,

**Considérant** les treize offres reçues,

**Considérant** la réunion de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2022 et l'analyse réalisée par celle-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, jointe à la présente délibération ;

Monsieur le Président propose de retenir les prestataires suivants :

**Lot 1 : traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants résiduels**

**Procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général**, conformément aux dispositions des articles R2385-1 et R2185-1 du Code de la Commande Publique, motivée par l'existence d'incertitude ayant affecté la consultation des entreprises, à savoir des irrégularités dans les exigences techniques des prestations.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été émis le 3 mai 2022. La date limite de réception des offres a été fixée au 7 juin 2022.

**Lot 2 : valorisation des ferrailles**

**Nom de l'entreprise : Etablissements DECONS**

**Lot 3 : valorisation du carton collecté en déchèterie**

**Nom de l'entreprise : GREEN RECUPERATION**

**Lot 4 : valorisation des déchets verts**

**Nom de l'entreprise : SUEZ**

**Lot 5 : enlèvement et la valorisation des huiles alimentaires**

**Nom de l'entreprise : VALOPREST**

**Lot 6 : valorisation du bois**

**Nom de l'entreprise : VEOLIA PROPLETE AQUITAINE**

**Lot 7 : valorisation des gravats**

**Nom de l'entreprise : SUEZ RV SUD OUEST**

**Lot 8 : enlèvement et le traitement des déchets dangereux, batterie, huile minérale**

**Nom de l'entreprise : PENA ENVIRONNEMENT**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 avril 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises susvisées ;
- **Les dépenses de fonctionnement** en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe « ordures ménagères » - exercice 2022 et suivants – compte 611.

**Délibération n° 56-05-22****FONDS DE CONCOURS – EXERCICE 2022 : DEMANDE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU-DE-MEDOC*****Présentation de la délibération par le Vice-Président Monsieur Lionel MONTILLAUD******Le Conseil Communautaire,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** sa délibération n° 44-06-18 du 26 juin 2018 approuvant la mise en place d'un fonds de concours en faveur de ses communes membres ;

**Vu** sa délibération n° 46-04-22 du 14 avril 2022 portant sur la présentation et l'adoption des budgets primitifs 2022 ;

**Vu** la décision de Monsieur le Maire de la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC en date du 15 avril 2022 sollicitant le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Médullienne pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéoprotection ;

**Vu** l'éligibilité et le caractère complet de la demande déposée par la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants***

- **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours – exercice 2022 - d'un montant de 10 000 € à la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC, pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéoprotection (coût prévisionnel : 32 450 € HT).

*Les élus de la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC ne prennent pas part au vote approuvant l'attribution du fonds de concours pour leur commune.*

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022 – section investissement.

*M. ZANINETTI : indique qu'en ce qui concerne les fonds de concours, ce serait bien que les montants soient différents selon la taille des communes et aider ainsi les plus petites communes.*

*Le Président et le vice-président Lionel MONTILLAUD répondent que cela a déjà été évoqué et que la remarque est pertinente.*

## Délibération n° 57-05-22

# **AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE**

### ***Présentation de la délibération par le Président Monsieur Christian LAGARDE***

#### ***Le Conseil Communautaire,***

**Vu** l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de Communes Médullienne ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Médullienne modifiés ;

**Vu** sa délibération n° 83-12-16 du 14 décembre 2016 approuvant le Contrat de Prestations Intégrées pour la gestion des activités Enfance entre la Communauté de Communes et la SPL Enfance Jeunesse Médullienne ;

**Vu** sa délibération n° 05-01-17 du 24 janvier 2017 autorisant le Président de la Communauté de Communes à signer toute convention régissant les relations entre la Communauté de Communes et la SPL Enfance Jeunesse Médullienne ;

**Considérant** que les communes membres prennent acte que la Communauté de Communes a pour compétence l'accueil des enfants et la gestion des activités périscolaires et extrascolaires et qu'elle a fait le choix de déléguer cette compétence, elles mettent à disposition du délégataire un ensemble de locaux potentiellement utilisables, nécessaire à la mise en œuvre de cette compétence ;

**Considérant** que la présente convention annule et remplace l'ensemble des dispositions préexistantes ;

**Considérant** la convention type 2022 - 2026 et son annexe financière, relative à la mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes et ses communes membres, pour l'occupation de locaux communaux dans le cadre des activités Enfance Jeunesse, mise en œuvre par son délégataire Enfance.

#### ***Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- **AUTORISE**, la passation d'une convention et son annexe financière relative à la mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes et ses communes membres, et leur dédommagement financier pour l'occupation de locaux communaux dans le cadre des activités Enfance Jeunesse, mise en œuvre par son délégataire la SPL Enfance-Jeunesse Médullienne ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention jointe ainsi que son annexe financière jointe et tout document afférent.

## QUESTIONS DIVERSES

### **1) Point sur l'actualité actuelle et future de la vice-présidence Collecte Gestion Traitement des déchets d'Eric ARRIGONI.**

2022 va être une année chargée, de préparation de l'année 2023 qui va présenter des changements. Je vous propose qu'Eric nous fasse régulièrement un point en CC

Envoi de la synthèse du service déchets.

Extension des consignes de tri : va être très important.

Biodéchets : répond à une obligation légale mais aussi des enjeux importants. Peut-être faudra-t-il que le camion de ramassage ne passe plus que tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines.

Président : nous sommes accompagnés d'un Bureau d'études : la communication va avoir un rôle essentiel. L'augmentation des taxes et des tonnages va faire exploser la facture dans les années à venir si on ne fait rien. Les tonnages amenés en déchèterie sont en forte augmentation.

Eric ARRIGONI : dans les années à venir, peut-être faudra-t-il trouver de nouvelles recettes car on sait que les coûts vont augmenter : par exemple pour les déchets verts, peut-être faudra-t-il avoir une action volontariste pour favoriser les végétaux à pousser lentement. Le Président ajoute que d'ores et déjà dans les PLU, les haies qui se taillent pas ou moins sont à privilégier.

Eric ARRIGONI rappelle que les élus ont visité à Belin-Belier la recyclerie et que ce modèle d'économie circulaire est intéressant. On doit faire attention à nos achats, les biens d'occasion seront à privilégier pour économiser des matières premières.

Président indique à l'assemblée qu'il a échangé avec le président du smicotom afin de savoir comment on envisageait l'avenir sur les recycleries. Il a proposé d'étudier un projet commun pour renforcer leur recyclerie avec un point plus prêt de la Médullienne. Il a ajouté que malheureusement un des effets pervers est que les gens prennent ces objets et les revendent.

Martial ZANINETTI demande si l'instauration de la redevance incitative (RI) est prévue au marché ?

Réponse du Président : cela pourra être étudié dans le cadre du dialogue compétitif si c'est proposé par un candidat. Néanmoins, la RI n'est pas si simple. On observe aujourd'hui des collectivités qui reviennent en arrière

### **2) Projet équipement aquatique**

L'AMO a été lancée. On attend le retour des offres.

### **3) Anniversaire des 20 ans de la CdC Médullienne**

Une réflexion est en cours pour déterminer de quel façon on va célébrer les 20 ans de la CDC : a priori vendredi 2 septembre, à Avensan mais à affiner à travailler. Format 16h30 jusqu'à « pas d'heure ».

Lors de ce moment il y aura restitution des travaux dans le cadre du Projet de Territoire

### **4) Calendrier**

**Prochain CC 16 juin** qui se tiendra au Porge. Nous aurons une présentation du « Bus France services » avec visite du « camping car » pour les élus avant le CC à partir de 17h30. Puis en début de conseil, présentation par Corinne Terrasson (la responsable), du service, concrètement avec le planning d'accueil, le fonctionnement, les premiers chiffres puisque, le « Bus » tourne déjà. Pour le moment pas de publicité, on attend le flochage, et le service se rode ....

A noter qu'un nouveau groupe de travail a été créé dont l' élu référent est Patricia Arnaud pour la thématique « accès aux droits ».

**Prochain Bureau 2 juin 2022 à Sainte-Hélène (Foyer des sociétés)**